



Puis je allez au prud'homme pour menace

Par **mactophe**, le **15/07/2008 à 10:01**

Bonjour
Je suis embauché depuis 12/05 je fait partie du C.E et du syndicat et je fesai aussi partie du chsct.
J'ai eu un accident de travaille ce qui a fortement déplu au directeur.
J'ai demissionné du chsct car lors de la dernière réunion à laquelle j'ai assisté le patron m'a dit que j'étais un mauvais exemple car un membre du chsct selon lui n'a pas le droit d'avoir un accident.
La dernière reunion syndicale à laquelle j'ai assisté à été aussi houleuse ,après avoir poser des questions sur les jours férié qu'il nous fait travailler sans être payer en plus mon directeur ma menacé d'être raccompagner à la sortie de l'usine avec du goudron et des plumes et de devoir longer les murs de l'usine si je continuais à poser des question dérangeantes .
Est-ce suffisant pour porter plainte au prud'homme?
Depuis je n'ai jamais été augmenter et il m'a fait changer d'équipe, dans cette équipe personne ne nous remplace pour la pause casse croute étant donné que je travail le week-end je fais des journées de 12h et c'est long de ne pas pouvoir prendre un repas complet sur 12h.